

*Question présentée par le député :*

*M. Marc Falquet*

*Date de dépôt : 26 février 2016*

## **Question écrite urgente**

### **Chaos de l'asile : des structures d'hébergement pour quel coût ?**

L'exode massif de migrants convergeant en direction de l'Europe en quête d'un avenir meilleur pose d'énormes difficultés aux Etats qui doivent faire face à plus de criminalité, de chômage et à une croissance des dépenses en matière d'aide sociale notamment.

Alors qu'en 2007 10 844 demandes d'asile étaient déposées en Suisse, ce chiffre s'élève désormais à 39 523 pour l'année 2015. L'abandon d'une politique restrictive et une mauvaise application de la législation existante expliquent en partie cette hausse.

C'est à l'Hospice général qu'incombe la responsabilité d'accueillir et d'assister les personnes imposées par la Confédération à Genève selon la clé de répartition. Aucun changement politique n'étant à attendre de la Berne fédérale dans l'immédiat, le rythme des arrivées devrait se maintenir à un niveau très élevé, contraignant l'Hospice général à trouver des solutions d'hébergement pour loger le flot ininterrompu de migrants, y compris en érigeant de nouvelles structures.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Comment l'Hospice général finance-t-il les diverses structures et logements pour les requérants d'asile ?***
- 2) *Quel montant représentent les diverses structures et logements envisagés pour loger les requérants d'asile ?***

Le Conseil d'Etat est grandement remercié.